

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 8

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

verney a été agrandie; sous certaines conditions, les sociétés de tir de Lausanne ont été autorisées à utiliser le stand et les installations de tir de la Ponthaise.

Le gouvernement de Bâle-Campagne a également offert à l'autorité fédérale d'acquérir la place d'armes de *Liestal*. Les négociations ouvertes à ce sujet l'année courante.

Un troisième manège en bois, couvert, mais à jour d'un côté, a été construit sur la place d'armes de *Thoune*.

Quant à la ligne de tir de l'artillerie, nous mentionnerons que, conformément à l'arrêté fédéral du 27 janvier 1882, sur l'agrandissement de la place de tir de Thoune, la Confédération a fait l'acquisition de plusieurs immeubles et de quelques parcelles de terrain qui se trouvaient dans la zone dangereuse; elle a aussi conclu, soit renouvelé les contrats de servitude avec les propriétaires des terrains attenants à la ligne de tir ou situés à proximité immédiate de cette ligne, ainsi que derrière le lac d'Uebeschi.

Il est un fait certain, c'est que les efforts et les mesures prises par l'officier de tir, ont beaucoup contribué à restreindre les dommages aux propriétés, ainsi que le danger auquel la vie humaine est exposée dans les environs d'une ligne de tir. Le rapport de ce fonctionnaire est aux actes et donne à cet égard de nombreux renseignements.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'assemblée générale de la Société fédérale des officiers a eu lieu à Zurich les 11, 12 et 13 courant.

Cinq cents membres environ ont assisté à la fête. Parmi eux se trouvaient un grand nombre d'officiers supérieurs, entr'autres MM. les colonels-divisionnaires Vøgeli, Meyer et Egloff, et M. le colonel Lochmann, chef de l'arme du génie. La proportion des officiers romands a été très forte.

Samedi 11, à l'arrivée du train, la bannière fédérale a été présentée par le colonel-brigadier Vigier, de Soleure, et reçue par le président actuel, le colonel-divisionnaire Vøgeli.

Aussitôt après a eu lieu l'assemblée des délégués des sections cantonales, qui a décidé entr'autres de charger Lucerne du Comité central et de la réception de la Société en 1886.

Les réunions des différentes armes ont eu lieu dimanche matin. Celle des officiers d'infanterie a décidé de faire des démarches auprès des autorités fédérales pour la création d'écoles spéciales de sous-officiers d'infanterie. — Un banquet a eu lieu à midi, à la Tonhalle, puis on a consacré l'après-midi à une visite à l'exposition. Un magnifique feu d'artifice a été tiré pendant la soirée dans les jardins de la Tonhalle.

Lundi 12 a eu lieu l'assemblée générale. M. le colonel Schweizer a retracé le but et la sphère d'activité de l'état-major général; puis on a

traité les questions du recrutement et de l'instruction des trompettes et tambours, des corps de cadets et de l'enseignement militaire préparatoire pour la jeunesse, de la fondation de Winkelried pour les militaires blessés au service ou leurs familles.

Dans les concours, M. le lieutenant-colonel Muret, à Morges, a obtenu le premier prix pour la suite de son ouvrage sur la défense des petits cantons en 1798.

Après le banquet, il a été procédé à la remise du drapeau chez M. le colonel Vœgeli.

Nous reviendrons sur les travaux qui ont occupé la Société fédérale des officiers pendant sa réunion.

France. — La souscription destinée à ériger un monument au général Chanzy et à l'armée de la Loire atteint aujourd'hui le chiffre de cent mille francs.

Le comité, présidé par l'amiral Jauréguiberry, a rencontré au Mans d'utiles auxiliaires dans les administrations communales et départementales, et il a décidé que cette ville serait désignée comme lieu où devra être érigé le monument, dont l'exécution a été confiée à deux sculpteurs de mérite, MM. Crauk et Croisy.

Belgique. — Les manœuvres d'automne 1883 consisteront à faire combattre deux divisions l'une contre l'autre, du 31 août au 8 septembre. La 3^e division représentera une armée allemande qui, traversant la Belgique, voudra pénétrer en France par la trouée d'Hirson, trouée qui est aujourd'hui fermée par un fort français de nouvelle construction.

La quatrième division menacera la troisième division d'une attaque de flanc; concentrée à Louvain, elle en partira pour aller passer la Sambre à Marchienne-le-Pont, en laissant à sa droite la plaine de Waterloo et en traversant le champ de bataille de Ligny. La rencontre des deux armées aura lieu sur l'Eau-d'Heure, affluent de la Sambre. C'est le général Vandormissen qui dirigera les opérations.

Ces manœuvres seront particulièrement intéressantes, puisqu'elles se dérouleront sur une portion de la Belgique qui a été le théâtre d'importants événements. On avait projeté de les faire dans les environs de Malines et d'attaquer la ville d'Anderlecht, en faisant participer la garde civique à la défense des faubourgs de cette ville. Ce plan a dû être abandonné, vu l'état peu avancé des cultures maraîchères dans ce pays.

Italie. — Une effroyable catastrophe, n'ayant d'égale que celles d'Herculanum et de Pompeï, vient de frapper l'Italie et notamment la province de Naples. Un violent tremblement de terre avec effondrement du sous-sol a transformé en un amas de ruines la ravissante petite île d'Ischia, séjour habituel de nombreux touristes d'été et de baigneurs. Environ 7000 personnes ont été blessées, tuées ou ensevelies vivantes sous les décombres. Bien que le sauvetage ait été promptement organisé au moyen de l'armée, il n'a pu être sauvé que quelques centaines de blessés.

Les carabiniers, les pionniers, l'artillerie, les bersagliers du 6^e régiment,

l'infanterie de la garnison de Naples, la troupe sanitaire, aussitôt transportés au nombre d'environ 1200 hommes sur le théâtre du sinistre, ont rivalisé de zèle pour arracher aux affreuses cavernes souterraines leurs victimes, et les efforts de cette brave troupe ont été couronnés de plusieurs brillants succès, mais au prix d'une quarantaine de nouveaux blessés parmi les sauveteurs, par suite d'autres éboulements.

Le roi Humbert, venu à toute vitesse de son séjour de Monza, a visité toute l'île pour présider aux mesures principales de sauvetage et de bon ordre, visiter et consoler les blessés, distribuer des secours aux nombreux nécessiteux.

De toutes parts les dons affluent, ainsi que les manifestations de sympathie. Un comité central de secours a été constitué à Naples par décret royal du 3 courant. Il comprend, sous la présidence de M. le sénateur Sanseverino, préfet de la province : MM. Giusso, syndic de Naples ; duc San Donato, député ; Borgini, procureur-général ; Consiglio, directeur de la Banque ; général Guarasci ; député Fusco ; comte Spinelli ; avec M. Carra, Philippe, comme secrétaire.

Un comité s'est également formé parmi la colonie étrangère, y compris les Suisses, pour recueillir des fonds qui sont remis à Mme Oscar Meuricoffre, veuve de l'ancien consul général suisse. Notre charitable et courageuse compatriote est constamment sur les lieux du désastre, occupée à distribuer aux malheureux des secours divers en nature et en argent.

Des souscriptions ont aussi été ouvertes en Suisse, notamment à Genève et à Lausanne.

Appel en faveur des victimes de la catastrophe d'Ischia.

Quelques Lausannois, dont plusieurs gardent un bon souvenir de Naples et de l'île d'Ischia, émus de l'effroyable catastrophe qui vient de frapper cette ravissante contrée, détruisant de nombreuses et riches propriétés et ensevelissant sous les décombres des milliers de personnes, ont pensé qu'il convenait, en face de telles infortunes, de joindre leurs efforts à ceux des comités charitables qui se sont promptement constitués en Italie et à l'étranger, pour venir en aide aux victimes. Ils croient également répondre aux vœux de bon nombre de leurs concitoyens en priant les divers journaux du canton de vouloir bien ouvrir aussi des souscriptions et recueillir des dons, pour être adressés aussitôt que possible au grand comité de secours de Naples, soit directement, soit par des intermédiaires qui seront indiqués plus tard.

Lausanne, 2 août 1883.

Ferdinand Lecomte, colonel-divisionnaire ; Lucien Vincent, député ; Martinoni, Louis, négociant ; Th. Pfister, éditeur ; H. Kamm, capitaine ; J. Brun, conseiller d'Etat ; A. Borgeaud, député ; Allenspach, éditeur ; Dutoit, banquier ; Monnet, Louis, libraire ; Dr R. ; Feyler, pharmacien.

Le bureau de la *Revue militaire* recevra avec plaisir les dons qu'on voudra bien lui transmettre.